

Montréal, le 14 février 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère à compter du 1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024
Dossier de la Régie : R-4194-2022 Phases 3A et 3B**

Pour faire suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience qui aura lieu, **en mode hybride, du 20 au 22 février 2024, à compter de 9 h, et au besoin, le 23 février 2024.**

La Régie abordera, en début d'audiences, la demande de reconnaissance du statut d'expert¹, ainsi que la demande de suspension du traitement de l'approbation de l'entente d'approvisionnement en gaz naturel de source renouvelable (GSR)². Elle poursuivra ensuite avec les sujets énoncés au calendrier de l'audience.

La Régie souhaite également informer Gazifère qu'elle a l'intention de la questionner aux sujets de la Stratégie tarifaire et assurances ainsi que du prix de la molécule de GSR pour l'année 2024, de façon publique, ainsi qu'à huis clos. À cette fin, elle demande à Gazifère de prévoir la présence des témoins pour traiter de ces sujets.

L'audience se tiendra en présentiel aux bureaux de la Régie, ainsi que par visioconférence, pour ceux qui le désirent, avec l'application Microsoft Teams. Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant: [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

¹ Pièce [B-0308](#).

² Pièce [B-0309](#).

Ceux qui participeront par visioconférence sont invités à se joindre à la plateforme Teams à compter de 8h30 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

Lors de l'audience, dans le cas d'un problème technique majeur, comme une perte de connexion, nous vous inviterons à communiquer avec notre greffier, à l'adresse courriel julien.specte@regie-energie.qc.ca ou par l'intermédiaire du clavardage sur l'application Teams.

La Régie s'attend à ce que tous les participants respectent le temps prévu et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Par ailleurs, la Régie demande à Gazifère de lui transmettre la liste des intervenants qui peuvent assister à la portion confidentielle de l'audience **au plus tard le lundi 19 février 2024 à 16 h.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.